

Envoi par courriel et télécopie : (418) 646-6442
philippe.lacasse@mrnf.gouv.qc.ca

Québec, le 19 juin 2006

Monsieur Philippe Lacasse
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-416
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Objet : *Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup*

Questions complémentaires du 19 juin

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses dans les meilleurs délais compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.

**Questions du 19 juin 2006 adressées au
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (DQ17)**

Questions sur l'encadrement des projets éolien

1- Dans la Stratégie énergétique du Québec 2006-2011, il est indiqué que :

Le développement de la filière éolienne au Québec se réalise dans le cadre d'un processus transparent, équitable et ordonné sur l'ensemble du territoire. À cet effet, le gouvernement a adopté des décrets et des règlements permettant d'encadrer le développement de cette filière en fonction de préoccupations économiques, sociales et environnementales. Un processus d'appel d'offres approuvé par la Régie de l'énergie et mené par Hydro-Québec permet une sélection des meilleurs projets sur la base de critères reflétant les préoccupations du gouvernement. (p. 32)

A- Pourriez-vous préciser de quels décrets et règlements il est question dans ce texte et, pour chacun, expliquer de quelle façon il encadre les projets éoliens ?

B- Veuillez également préciser si ceux-ci s'appliquent autant aux projets éoliens développés dans le cadre des appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution qu'à ceux découlant d'ententes de gré à gré avec Hydro-Québec Production.

2- Afin de mieux analyser les projets d'implantation de parc éolien en territoire public, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a publié le « GUIDE POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'INTÉGRATION ET D'HARMONISATION PAYSAGÈRES ».

Quel outil le ministère propose-t-il pour évaluer l'intégration et l'harmonisation paysagère les projets de parc éolien qui s'implantent sur les terres privés ?